

NOUVEAU

La carte d'accès en déchèterie



A partir du **1^{er} décembre 2023**, les 4 déchèteries (Ambrières-les-Vallées, Gorrion, Oisseau et St-Mars-sur-la-Futaie) de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais seront accessibles uniquement sur présentation d'une carte.

Nouvel habitant du Bocage Mayennais

Pour obtenir une carte, il suffit de se déclarer au service Propreté :

- ♦ par le formulaire du site internet ;
- ♦ par mail à redevance@bocage-mayennais.fr ;
- ♦ par courrier au 6 place du Château, 53300 Ambrières-les-Vallées.

Le service procédera à l'enregistrement des données et la carte sera à retirer sur place à Ambrières ou envoyée par courrier au domicile de l'utilisateur.

Une seule carte est délivrée par foyer.

En cas de déménagement, il est nécessaire d'en informer également le service pour mettre à jour les coordonnées.

Professionnels exerçant sur le Bocage Mayennais

Une fois entrés en déchèterie, les professionnels doivent se présenter à l'agent. Ce dernier scannera la carte et enregistrera la nature et le volume des déchets apportés. L'entreprise signera le reçu pour accord.



Des cartes supplémentaires payantes pourront être attribuées sur demande et justificatifs à serviceproprete@bocage-mayennais.fr.



Déchèterie d'Ambrières-les-Vallées

Adresse : Route de Cigné - 53300 Ambrières-les-Vallées

LES HORAIRES

	Du 1 ^{er} février au 31 octobre	Du 1 ^{er} novembre au 31 janvier
LUNDI	15h à 18h	15h à 17h30
MARDI	Fermé	Fermé
MERCREDI	15h à 18h	15h à 17h30
JEUDI	Fermé	Fermé
 VENDREDI	10h à 12h	10h à 12h
SAMEDI	10h à 12h et 14h à 18h	10h à 12h et 14h à 17h30
DIMANCHE	Fermé	Fermé

Fermé les jours fériés

Informations et contacts :

serviceproprete@bocage-mayennais.fr

Tél : 02 43 08 15 69

www.bocage-mayennais.fr

PLAN DE LA DÉCHÈTERIE



DÉCHETS DANGEREUX



PILES ET ACCUMULATEURS



CARTOUCHES ENCRE



EXTINCTEURS



LAMPES



HUILES DE FRITURES



HUILES DE VIDANGE



RADIOGRAPHIES



CARTONS



BOIS NON TRAITÉ



OBJETS EN BOIS
Ex : Meubles, Mobilier de jardin, Jouets, etc...



ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ÉLECTRONIQUES



RÉEMPLOI



VERRES



BOUTEILLES PLASTIQUES



GRAVATS



DÉCHETS VERTS

RÈGLES

- Triez vos déchets avant le départ et les ranger selon l'organisation de la nouvelle déchèterie ;
- Bâchez votre remorque ;
- Limitez vos dépôts à 2 m³ maximum par jour ;
- Toute récupération de matériaux est interdite.

DÉCHETS REFUSÉS



AMIANTE / CIMENT



BOUTEILLES DE GAZ



DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES



FILMS AGRICOLES USAGÉS



MÉDICAMENTS



PNEUMATIQUES

Liste non exhaustive, soumise à réglementation intérieure

ENTRÉE



OBJETS MULTIMATERIAUX
Ex : Mobiliers d'intérieur, literies, outils de jardinage, jouets en plastique, etc...



TOUT VENANT
TOUT VENANT



MÉTAUX

